

PPG • EHS
POLICY



**POLITIQUE DE SANTÉ,
SÉCURITÉ ET PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

PPG prend en charge la fabrication, la commercialisation et la distribution mondiale de ses produits, de manière responsable, tout en protégeant les employés, les collectivités locales, la clientèle et l'environnement. Pour atteindre cet objectif, la politique de santé, sécurité et protection de l'environnement de la société PPG, laquelle constitue un composant fondamental de notre système de gestion, est intégrée dans chacune de ses activités stratégiques. Notre politique incorpore tous les éléments des programmes Responsible Care, et Coatings Care. En outre, elle marque notre engagement envers l'amélioration continue et la pérennité.

« **NOTRE ENGAGEMENT, NOTRE CULTURE,
NOS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT** »

DE FAÇON PLUS SPÉCIFIQUE, NOUS PRENONS LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous offrons un environnement de travail sain et sécuritaire. De plus, nous nous associerons à nos employés pour améliorer leur santé et celle de leur famille.

ENVIRONNEMENT

Nous concevrons, construirons et exploiterons nos installations sans porter atteinte à la santé publique et à l'environnement. Nous mettrons en œuvre des mesures de conservation de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles, tout en intégrant des stratégies de prévention de la pollution. Nous apporterons une contribution positive aux collectivités voisines et à l'ensemble de la société.

**RESPONSABILITÉ DU SUIVI
DE LA VIE DES PRODUITS**

Nous nous assurerons que les produits PPG sont mis au point, produits, distribués, utilisés et éliminés de manière sécuritaire et favorable à la protection de l'environnement. Nous indiquerons à notre clientèle comment utiliser et manipuler nos produits en toute sécurité. Les grands principes de santé, sécurité et protection de l'environnement seront intégrés dans toutes nos activités commerciales. Nous formerons, équiperons et soutiendrons notre personnel pour qu'il gère efficacement toutes les activités de santé, sécurité et protection de l'environnement dans toutes nos installations.

COMMUNICATIONS

Nous aviserons sans délais toutes les personnes concernées de quelque risque connu ou raisonnablement prévisible associé à nos matières premières, nos produits, nos sous-produits et nos activités. Nous rédigerons annuellement un rapport de nos résultats en matière de santé, sécurité et protection de l'environnement, qui sera ensuite mis à la disposition du public.

**GOUVERNEMENTS ET
COLLECTIVITÉS LOCALES**

Nous contribuerons à l'adoption de lois et règlements responsables en matière de santé, sécurité et protection de l'environnement. En outre, nous participerons aux activités locales traitant des répercussions de nos installations sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement.

**RESPECT DES NORMES
ET LOIS EN VIGUEUR**

Nous respecterons toutes les lois et réglementations en vigueur concernant la santé, la sécurité et la protection de l'environnement, ainsi que nos propres normes de gestion de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement.

